

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 8.3
Date de révision 30.08.2021
Date d'impression 31.08.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Xylene (mélange isomérique) pour la histologie

Code Produit : 1.08298

Code produit : 108298

Marque : Millipore

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Réactif pour diagnostique in vitro

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Millipore (Canada) Ltd.
2149 Winston Park Dr. , Oakville
ONTARIO L6H 6J8
CANADA

Téléphone : +1 905 829 9500

Fax : +1 905 829 9500

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence : 800-424-9300 CHEMTREC (USA)
+1-703-527-3887 CHEMTREC
(International)
24 Hours/day; 7 Days/week

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) (SOR/2015-17)

Liquides inflammables (Catégorie 3), H226

Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 4), H332

Toxicité aiguë, Dermale (Catégorie 4), H312

Irritation cutanée (Catégorie 2), H315

Irritation oculaire (Catégorie 2A), H319

Toxicité pour la reproduction (Catégorie 2), H361

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système respiratoire, H335

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Catégorie 2), organes de l'ouïe, H373

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Inhalation (Catégorie 2), Système nerveux central, Foie, Reins, H373
 Danger par aspiration (Catégorie 1), H304
 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique (Catégorie 2), H401
 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique (Catégorie 3), H412

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 + H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central, Foie, Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

P303 + P361 + P353	ANTIPOISON/ un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P312	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Dangers non classifiés ailleurs

- aucun(e)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composant	Classification	Concentration *
Xylène (mélange d'isomères)		
No.-CAS 1330-20-7 No.-CE 215-535-7 No.-Index 601-022-00-9 Numéro d'enregistrement 01-2119488216-32-XXXX	Flam. Liq. 3; Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2A; STOT SE 3; STOT RE 2; Asp. Tox. 1; Aquatic Acute 2; Aquatic Chronic 3; H226, H332, H312, H315, H319, H335, H373, H304, H401, H412	>= 80 - <= 100 %
* Pourcentage de poids		
éthylbenzène		
No.-CAS 100-41-4 No.-CE 202-849-4 No.-Index 601-023-00-4	Flam. Liq. 2; Acute Tox. 4; STOT RE 2; Asp. Tox. 1; Aquatic Acute 2; Aquatic Chronic 3; H225, H332,	>= 1 - < 5 %

		H373, H304, H401, H412	
* Pourcentage de poids			
Toluène			
No.-CAS	108-88-3	Flam. Liq. 2; Skin Irrit. 2; Repr. 2; STOT SE 3; STOT RE 2; Asp. Tox. 1; Aquatic Acute 2; Aquatic Chronic 3; H225, H315, H361, H336, H373, H304, H401, H412	>= 0.1 - < 1 %
No.-CE	203-625-9	Limites de concentration: 20 %: STOT SE 3, H336;	
No.-Index	601-021-00-3		
Numéro d'enregistrement	01-2119471310-51- XXXX		
* Pourcentage de poids			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion: attention lors du vomissement. Danger d'aspiration! Tenir les voies respiratoires libres. Possibilité de défaillance pulmonaire après aspiration de vomissures. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

En cas d'échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

5.4 Information supplémentaire

Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Risque d'explosion.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Absorber avec prudence avec des produits d'absorption de liquides comme Chemisorb®. Eliminer les résidus. Nettoyer la zone.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange. Dégagement de vapeur/éviter les aérosols.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

Classe de stockage

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 3: Liquides inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	TWA	100 ppm 434 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		STEL	150 ppm 651 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VEMP	100 ppm 434 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VECD	150 ppm 651 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	100 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	150 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
éthylbenzène	100-41-4	STEL	125 ppm 543 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	100 ppm 434 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	20 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
Remarques	L'IARC « 2B » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant possiblement carcinogéniques chez les humains.			

		VEMP	20 ppm	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Un effet cancérigène démontré chez l'animal. Pour ces substances, les résultats des études relatives à la cancérigénicité chez l'animal ne sont pas nécessairement transposables à l'humain			
Toluène	108-88-3	TWA	20 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
Remarques	Effet adverse sur la reproduction			
		TWA	50 ppm 188 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		VEMP	50 ppm 188 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percutanée)			
		TWA	20 ppm	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
	Déficiência visuelle Organe reproducteur féminin Fausse couche Adoption en 2019 Des substances pour lesquelles il existe un Index ou des indices d'exposition biologique (voir la section BEI®) Non répertorié comme carcinogène chez les humains			
		TWAEV	20 ppm	Canada. Ontario OELs

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité

Protection de la peau

Il est recommandé de porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, pendant toute la manipulation de produits chimiques, si une évaluation de risque indique que c'est nécessaire.

Protection du corps

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Protection respiratoire

nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Risque d'explosion.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: liquide Couleur: incolore
b) Odeur	aromatique
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	Donnée non disponible
e) Point de fusion/point de congélation	Point de fusion: -25 °C (-13 °F)
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	136 - 145 °C 277 - 293 °F à 1,013 hPa
g) Point d'éclair	24 °C (75 °F)
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Limite d'explosivité, supérieure: 8 % (v) Limite d'explosivité, inférieure: 1 % (v)
k) Pression de vapeur	8 hPa à 20 °C (68 °F) 45 hPa à 50 °C(122 °F)
l) Densité de vapeur	Donnée non disponible
m) Densité	0.87 g/cm ³ à 20 °C (68 °F)
Densité relative	Donnée non disponible
n) Hydrosolubilité	0.175 g/l à 25 °C (77 °F)
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 2.77 - 3.15 - Bioaccumulation n'est pas à prévoir.
p) Température d'auto-inflammabilité	env.460 °C (env.860 °F)
q) Température de décomposition	Donnée non disponible

- r) Viscosité < 0.9 mm²/s à 20 °C (68 °F) -
s) Propriétés explosives Non classé parmi les explosifs.
t) Propriétés non
comburantes

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec:

Oxydants forts

Acides

soufre

avec

acide sulfurique concentré

Danger d'explosion/réactions exothermiques avec :

Acide nitrique

hexafluorure d'uranium

10.4 Conditions à éviter

Chauffage.

10.5 Matières incompatibles

caoutchouc, matières plastiques distinctes, Métaux légers

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Toxicité aiguë

Estimation de la toxicité aiguë Oral(e) - 3,527 mg/kg

(Méthode de calcul)

Symptômes: Irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.

Estimation de la toxicité aiguë Inhalation - 4 h - 11.23 mg/l

(Méthode de calcul)

Symptômes: Symptômes possibles:, irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, Conséquences possibles:, lésion des voies respiratoires

Estimation de la toxicité aiguë Dermale - 1,135 mg/kg
(Méthode de calcul)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Mélange provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Mélange provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Effet cancérogène prouvé.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Mélange peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée avec il mélange. - organes de l'ouïe

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée avec il mélange. - Système nerveux central, Foie, Reins

Danger par aspiration

Danger par aspiration, L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

11.2 Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composants

Xylène (mélange d'isomères)

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - mâle - 3,523 mg/kg

(Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale))

Remarques: (ECHA)

CL50 Inhalation - Rat - mâle - 4 h - 29.09 mg/l

(Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.2)

Remarques: (Règlement (CE) No 1272/2008, Annexe VI)

DL50 Dermale - Lapin - > 1,700 mg/kg

Remarques: (RTECS)

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau - 24 h

Remarques: (IUCLID)

Action dégraissante en produisant une peau sèche et crevassée. Après action prolongée du produit chimique: Dermatite

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Provoque une sévère irritation des yeux. - 24 h

Remarques: (RTECS)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris

Résultat: négatif

(OCDE ligne directrice 429)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Type de Test: Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test d'aberration chromosomique.

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Résultat: négatif

Remarques: (National Toxicology Program)

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 478

Espèce: Souris - mâle et femelle

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. - Système respiratoire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Inhalation - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. - Système nerveux central, Foie, Reins

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

éthylbenzène

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - 3,500 mg/kg

Remarques: (ECHA)

CL50 Inhalation - Rat - mâle - 4 h - 17.8 mg/l

Remarques: (ECHA)

DL50 Dermale - Lapin - 15,433 mg/kg

Remarques: (RTECS)

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau - 24 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

Remarques: (ECHA)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de patches: - Humain

Résultat: négatif

Remarques: (IUCLID)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Type de Test: Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères):

Système d'essais: Mouse lymphoma test

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

Type de Test: Hamster

Système d'essais: ovaire

Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Espèce: Souris - mâle et femelle

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. - organes de l'ouïe

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toluène**Toxicité aiguë**

DL50 Oral(e) - Rat - mâle - 5,580 mg/kg

(Testé selon la directive 92/69/CEE.)

CL50 Inhalation - Rat - mâle et femelle - 4 h - 25.7 mg/l

(OCDE ligne directrice 403)

DL50 Dermale - Lapin - > 5,000 mg/kg

Remarques: (ECHA)

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: irritant - 4 h

Remarques: (ECHA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: irritation légère

(OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de Maximalisation - Cochon d'Inde

Résultat: négatif

(Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.6)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Mouse lymphoma test

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: S. typhimurium

Résultat: négatif

Espèce: Rat - Moelle osseuse

Résultat: négatif

Remarques: (ECHA)

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. - Système nerveux central

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. - Système nerveux central

Danger par aspiration

Danger par aspiration, L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Mélange

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Millipore - 1.08298

Page 13 de 15

Composants

Xylène (mélange d'isomères)

Toxicité pour les poissons	Essai en statique CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 2.60 mg/l - 96 h (OCDE ligne directrice 203)
Toxicité pour les algues	Essai en statique CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata - 4.36 mg/l - 73 h (OCDE Ligne directrice 201)
Toxicité pour les bactéries	Remarques: (ECHA)

éthylbenzène

Toxicité pour les poissons	Essai en semi-statique CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 4.2 mg/l - 96 h (OCDE ligne directrice 203)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 1.8 - 2.4 mg/l - 48 h (US-EPA)
Toxicité pour les algues	Essai en statique CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 3.6 mg/l - 96 h (US-EPA)
Toxicité pour les bactéries	CE50 - Photobacterium phosphoreum (Bactéries lumineuses) - 9.68 mg/l - 30 min Remarques: (IUCLID)

Toluène

Toxicité pour les poissons	Essai en dynamique CL50 - Oncorhynchus kisutch (saumon argenté) - 5.5 mg/l - 96 h Remarques: (ECHA)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50 - Ceriodaphnia dubia (puce d'eau) - 3.78 mg/l - 48 h (US-EPA)
Toxicité pour les bactéries	Essai en statique CE50 - Bactérie - 84 mg/l - 24 h Remarques: (ECHA)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et chimiques dans les contenants d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les contenants non nettoyés comme le produit lui-même. Cf. www.retrologistik.com pour toutes

Millipore - 1.08298

Page 14 de 15

les informations concernant les processus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous contacter en cas de questions supplémentaires.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

TDG

Numéro ONU: 1307 Classe: 3 Groupe d'emballage: III
Nom d'expédition des Nations unies: XYLÈNES
Étiquettes: 3
Code ERG: 130
Polluant marin: non

IMDG

Numéro ONU: 1307 Classe: 3 Groupe d'emballage: III EMS-No: F-E, S-D
Nom d'expédition des Nations unies: XYLENES

IATA

Numéro ONU: 1307 Classe: 3 Groupe d'emballage: III
Nom d'expédition des Nations unies: Xylenes

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.

Copyright 2020 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

La marque présente en en-tête et/ou en pied de page de ce document peut différer visuellement de celle figurant sur le produit acheté, car nous sommes en phase de mise en œuvre de notre nouvelle marque. Cependant, toutes les informations dans le document qui concernent le produit demeurent inchangées et correspondent au produit commandé. Pour de plus amples informations, veuillez contacter mlsbranding@sial.com.

Version: 8.3

Date de révision: 30.08.2021

Date d'impression:
31.08.2021